

DEPARTEMENT
DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA CONSTRUCTION
ET LA GESTION D'UNE PISCINE

Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU
17 juin 2026

PUBLIE LE : 29 JUIN 2026

Délibération n°260617-2 : Modification du règlement intérieur et des conditions générales de vente du Dôme Saint-Germain-en-Laye à compter du 24 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept juin à vingt heures, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion d'une Piscine, dûment convoqué par le Président le onze juin, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Raphaël PRACA**, 1^{er} Vice-président du Syndicat Intercommunal, en l'absence du Président empêché.

SEANCE DU 17 JUIN 2026

PRESENTS

AIGREMONT

Emilie DELESALLE, DELEGUEE TITULAIRE
Aymeric LELIEVRE, DELEGUE SUPPLEANT

CHAMBOURCY

Christophe PRIOUX, DELEGUE TITULAIRE
Marie-Pascale TUVI, DELEGUEE TITULAIRE
Albane DE THIERRENS, DELEGUEE SUPPLEANTE

LE PECQ

David MANUEL, DELEGUE TITULAIRE
Raphaël PRACA, DELEGUE TITULAIRE

LE VESINET

Arnaud BOUFFARD, DELEGUE TITULAIRE

MAREIL-MARLY

Benoît MARTIN, DELEGUE SUPPLEANT

MARLY-LE-ROI

Damien VANDENDRIES, DELEGUE TITULAIRE
Virginie DOUELLOU, DELEGUEE TITULAIRE
Benoît BURGAUD, DELEGUE SUPPLEANT

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

Marie AGUINET, DELEGUEE SUPPLEANTE

ABSENTS EXCUSES

AIGREMONT

Diane ROUSSEAU, DELEGUEE TITULAIRE
Charles-Henri GARNIER, DELEGUE SUPPLEANT

LE VESINET

Claude MOLLY-MITTON, DELEGUE TITULAIRE
Pascal CHASSAING, DELEGUE SUPPLEANT
Catherine BERTIN, DELEGUEE SUPPLEANTE

MAREIL-MARLY

Jérémie MATHE, DELEGUE TITULAIRE
Maria WENTHOLT, DELEGUEE TITULAIRE

MARLY-LE-ROI

Stéphanie THIEYRE, DELEGUEE SUPPLEANTE

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

Arnaud PERICARD, PRESIDENT
Serge MIRABELLI, DELEGUE TITULAIRE
Agathe PAUMIER, DELEGUEE SUPPLEANTE

Pouvoirs : Néant

Communes non représentées : Néant

Assistaient à la séance :

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général mutualisé des services d'Unilys
Monsieur Cyrille ARIEU, Directeur du Dôme Saint-Germain-en-Laye
Madame Agnès CHEVALIER, Responsable du service secrétariat/assemblées d'Unilys

<u>Nombre de communes</u>	:		7
QUORUM	:		8
<u>Délégués présents</u>	:		13
<u>Pouvoirs</u>	:		/
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	10 pour la délibération n°260617-5 (compte administratif 2025)	11 pour les autres délibérations

OBJET : MODIFICATION DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET DU REGLEMENT INTERIEUR DU DÔME SAINT-GERMAIN-EN-LAYE A COMPTEUR DU 24 JUIN 2026

RAPPORTEUR : Monsieur Damien VANDENDRIES, Vice-président

VU l'article 5211-10 du code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n° 250611-3 du 11 juin 2025 modifiant les conditions générales de vente et adoptant le règlement intérieur du Dôme à compter du 18 juin 2025 ;

CONSIDERANT la volonté de modifier certaines modalités des conditions générales de vente et du règlement intérieur afin de les compléter et de les préciser au regard de la vie de l'établissement ;

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de son Vice-président et en avoir délibéré, à **l'unanimité,**

ADOPTE les modifications des Conditions Générales de Vente et du Règlement Intérieur du Dôme applicables à compter du 24 juin 2026.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 29 JUIN 2026

Transmis en Préfecture et affiché le 29 JUIN 2026

Marie AGUINET
Secrétaire de séance

Pour Extrait Conforme

Arnaud PÉRICARD
Président du Syndicat Intercommunal